

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/245 du 30/5/80

Portant reclassement et nomination de Monsieur MOLONGO Joseph 5^e échelon (IEM).

-----200-----

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU GOUVERNEMENT.

-----000-----

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8.7.1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 59/8/FP du 24.1.1959 fixant la liste des cadres du personnel de l'office des Postes Télécommunications;

(/u le décret n° 59/16 du 24.1.1959 fixant le statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 35/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'affet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 fixant les modalités de recrutement exceptionnel dans les cadres de l'enseignement;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'arrêté n° 0134/MAT/MA-CPT, portant promotion du titre de l'année 1976 des fonctionnaires des cadres de la catégorie C, hiérarchie I et II et D, hiérarchie I et II des Postes et Télécommunications (Blanche Technique) de la République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 320/MEN-DOC/R1 du 21.1.1980 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération, transmettant le dossier de l'intéressé;

(/u l'attestation de fin d'études n° 4435/MEN-DOC-D1 du 13.12.1979.

(/u le décret n° 80/035 du 29.1.1980 abrogeant le décret 79/148 du 30.3.1979 portant suspension des avancements des agents de l'Etat pour l'année 1978.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER}. - En application des dispositions du décret n° 59-16 du 21.1.1959 susvisé, Monsieur MOLONGO Joseph, Agent des I.T.I. de 5^e échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie I, indice 560 des Services Techniques T.T. (P.T.T.) (Branche Technique), titulaire du diplôme d'Aptitude à la Carrière d'Ingénieur Electronicien, session du 7 Juin 1979 délivré par l'Ecole Centrale des Ingénieurs Electroniciens à Paris est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Ingénieur des I.T.I. de 1^{er} échelon indice 830, ACC néant.

ARTICLE 2^e - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

p/Le Ministre de L'Information et
des Postes et Télécommunications,

Le Ministre de L'Education Nationale

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

- Philippe NDISSA -

- Antoine NDINGA-DBA. -

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

Henri L O P E S.

AMPLIATIONS:

JORPC..... 1
SGEPT-DFF..... 3
SGF..... 3
D.C.F..... 1
MEN-DOC..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIERS..... 3
SGCM/BC..... 2
O.N.P.T..... 5